Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601568-20251216-20251204-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Daniel LE BOZEC, M. Philippe NARAS, Mme Laetitia KERVEGANT, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN,

Absent ayant donné procuration : M. Matthieu QUENDO (procuration à Mme Myriam CHENAIS)

Absents excusés : M. Jérôme DACQUAY, M. Erwan BEVAN

Secrétaire de séance : Mme Linda DANIAULT

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Présents ou représentés : 9

20251204 – FACTURE DE TRAVAUX ELECTRIQUES REALISES EN 2024 AU BAR « LE PERSKEN »

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'ancien gérant du commerce Le Persken, Jean-Laurent BERNARD, sollicite le remboursement d'une partie d'une facture de travaux d'électricité réalisés par la SARL NOZAHIC en 2024, pour un montant de 4 143.46 euros.
Ces travaux ont été réalisé à sa demande dans le cadre de l'installation d'un four à pizza.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

REFUSE le remboursement d'une partie de la facture citée ci-dessus au bénéfice de M. Jean-Laurent BERNARD, ancien gérant du commerce Le Persken.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN
56160 (Morbihan)

Publication le 19 décembre 2025